

les frais, dépenses et déboursés s'y rapportant, ou bien le montant de tout règlement conclu avec le réclamant avec l'approbation commune des Gouvernements du Canada et de Terre-Neuve seront alors à la charge, à parts égales, de ces derniers. Toute réclamation faite contre une personne à l'emploi du Gouvernement du Canada ou du Gouvernement de Terre-Neuve ne sera réputée, pour les fins du présent paragraphe, une réclamation faite contre ledit Gouvernement que si ce dernier se porte responsable et pas autrement.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire savoir si le Gouvernement de Terre-Neuve adhère à l'arrangement ainsi conçu. Le cas échéant, la présente Note et votre réponse favorable seront réputées constituer un Accord entre nos deux Gouvernements devant rester en vigueur à l'égard de tous accidents qui pourront survenir avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter du jour où l'un des deux Gouvernements aura donné avis à l'autre Gouvernement de son intention de dénoncer l'Accord.

Votre tout dévoué,

Le Haut-Commissaire du Canada,

C. J. BURCHELL.

II

*Le Commissaire de la Justice et de la Défense de Terre-Neuve
au Haut-Commissaire intérimaire du Canada*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SAINT-JEAN, le 7 février 1944.

Cher M. KEENLEYSIDE,

Je désire me référer à la lettre n° 7 du 24 janvier de M. Burchell touchant un projet d'accord entre le Gouvernement de Terre-Neuve et le Gouvernement du Canada visant le règlement des réclamations nées d'accidents de la circulation mettant en cause des véhicules des deux Gouvernements.

2. Après étude de ladite lettre, la Commission m'a chargé de porter à votre connaissance que le Gouvernement de Terre-Neuve adhère à l'arrangement proposé. En conséquence, la lettre de M. Burchell et la présente réponse seront réputées constituer un accord entre nos deux Gouvernements devant rester en vigueur à l'égard de tous accidents qui pourront survenir avant l'expiration d'un délai de trois mois à compter du jour où l'un des deux Gouvernements aura donné avis à l'autre Gouvernement de son intention de dénoncer l'Accord.

Votre tout dévoué,

Le Commissaire de la Justice et de la Défense,

L. E. EMERSON.